



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Élèves

Question écrite n° 39791

### Texte de la question

M Jean Gougy se félicite que, consciente du problème, Mme le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de l'enseignement, ait lancé en octobre 1986 un plan contre la violence à l'école incluant notamment la lutte contre le racket scolaire. En effet, souvent sous-évalué officiellement mais peut-être aussi exagéré, ce problème reste encore mal apprécié. Les statistiques sont minces : à Paris, la brigade de protection des mineurs a traité dix affaires de racket scolaire en 1987. Le ministère de l'éducation nationale, qui a son propre recensement, a comptabilisé pour l'année scolaire 1986-1987 six cas à Paris sur 130 000 élèves inscrits dans le service public. En outre, une étude toute récente, réalisée auprès de 1 600 adolescents de treize à seize ans des Hauts-de-Seine par l'INSERM, montre que 4 p 100 des jeunes interrogés affirment avoir été auteurs de « racket » et 15 p 100 disent en avoir été victimes, les garçons (19 p 100) plus que les filles (10 p 100), attestant ainsi de la réalité du problème. Il lui demande donc si un premier bilan de la campagne lancée en octobre 1986 peut être dressé, et quelles orientations nouvelles il est susceptible d'entraîner.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gougy Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39791

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mai 1988, page 1938